



CONSEIL COMMUNAL

PROCÈS-VERBAL N° 2/2025

SÉANCE DU 12 JUIN 2025 À 20H.00

SALLE DU CONSEIL COMMUNAL

Présidence de Mme Caroline Ferrot Gonin

Mme la Présidente ouvre cette séance en saluant les différents membres de l'Assemblée et prie la Secrétaire de procéder à l'appel qui dénombre 52 présents, 16 excusés, 1 démissionnaire et 1 absent. Le Collège municipal est au complet.

1. Approbation de l'ordre du jour

Mme FERROT GONIN indique que l'ordre du jour doit subir deux modifications. En effet, il y a lieu de supprimer le point 4 (« Assermentation d'un nouveau Conseiller ») et d'ajouter au point 11 la nomination de deux membres-suppléants à la Commission de naturalisation.

Constatant qu'aucune modification supplémentaire n'est souhaitée, la Présidente propose de soumettre l'ordre du jour modifié au vote du Législatif. Ainsi, l'ordre du jour proposé et accepté par l'Assemblée, à main levée et à l'unanimité, se présente comme suit :

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Communications du Bureau du Conseil

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 avril 2025
4. Gestion 2024 : Rapport de la Commission de Gestion
5. Vœux et souhaits de la CoGe 2024 et réponses de la Municipalité
6. Comptes 2024 : Rapport de la Commission des Finances
7. Préavis n° 2025/05 : OLLON – ECA 4566 – Collège de Perrosalle –
Etape 2 – Crédit d'étude pour la construction du
bâtiment F (nouvelle piscine) et réaffectation du
bâtiment
Rapport de la Commission des Finances
- Préavis n° 2025/06 : Subvention complémentaire en faveur de Villars
Loisirs et Tourisme SA
Rapport de la Commission des Finances
8. Réponse de la Municipalité au postulat déposé par Mmes Christel
DÄTWYLER et Bryony JANSEN intitulé : « Pour une meilleure sécurité
routière aux alentours des écoles dans la Commune d'Ollon »
9. Renouvellement de la Commission de Gestion 2025/2026
10. Renouvellement du Bureau du Conseil
11. Nomination de deux membres-suppléants à la Commission de
naturalisation
12. Communications municipales
13. Propositions individuelles

2. Communications du Bureau du Conseil

La Présidente informe l'Assemblée :

- De la démission de M. Daniel AUBORT qui, suite à son déménagement fin avril hors de la Commune d'Ollon, se voit contraint de renoncer à son rôle de Conseiller communal.
- D'une lettre reçue de la part de citoyens de St-Triphon concernant la dégradation de l'offre des transports publics depuis décembre 2024.
- De la réception de fascicules des comptes 2024 de MobiChablais. Elle invite les Conseillers communaux intéressés à s'en procurer à l'issue de la séance.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 avril 2025

Mme la Présidente demande si un membre de l'Assemblée souhaite la lecture du procès-verbal de la séance du 11 avril 2025 ou lui apporter une modification. Aucune intervention n'étant formulée, elle soumet le procès-verbal à l'approbation du Législatif qui l'accepte à main levée et à l'unanimité.

4. Gestion 2024 : Rapport de la Commission de Gestion

M. Berat MEMAJ, Président de la Commission de Gestion (ci-après CoGe), étant excusé, M. Michael BOCHATAY se charge de donner lecture du rapport de la CoGe. Considérant que chaque membre du Conseil communal a pu prendre connaissance de l'intégralité du rapport qui se trouve dans le fascicule des Comptes, seules l'introduction et la conclusion dudit rapport sont lues.

Ainsi, en conclusion et à l'unanimité de ses membres, la Commission de Gestion recommande d'approuver la gestion de la Municipalité pour 2024.

Mme la Présidente remercie les Conseillers pour la rédaction et la lecture de ce rapport et ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, elle soumet la gestion de la Municipalité pour 2024 au vote de l'Assemblée qui l'accepte, à main levée et à l'unanimité.

5. Vœux et souhaits de la CoGe 2024 et réponses de la Municipalité

M. Michael BOCHATAY lit les vœux et souhaits de la CoGe et M. le Syndic Patrick TURRIAN les réponses de la Municipalité. À l'issue de ces échanges, la Présidente ouvre la discussion sur ce point de l'ordre du jour.

Mme Laurence DERIAZ se dit surprise des réponses de la Municipalité. Elle considère que l'organe exécutif ne répond à aucune des propositions de la CoGe et n'entre même pas en discussion alors qu'il lui semble que certains arrangements simples pourraient être envisagés. Mme la Conseillère est déçue. Elle prend pour exemple les retraités habitants Villars qui ne possèdent pas le Magic Pass et qui devraient, selon elle, pouvoir bénéficier d'autres avantages. Elle ajoute que des aménagements simples, comme un radeau, pourraient être envisagés à la gouille du Duzillet. En ce qui concerne l'utilisation du local des samaritains par les jeunes, elle constate qu'il n'est pas adapté et que son appropriation est compliquée puisque les utilisateurs ne peuvent pas y laisser leurs affaires. Mme DERIAZ comprend qu'il s'agit d'un essai, mais elle estime que, dans de telles conditions, celui-ci est voué à l'échec.

M. Patrick TURRIAN se rappelle le temps où il siégeait à la Municipalité en compagnie du mari de Mme Laurence DERIAZ. Il rappelle que tous les aménagements sur la gouille du Duzillet avaient alors été refusés puisque le Collège municipal souhaitait préserver cet espace naturel sans animations. Le Syndic affirme que cela n'est pas sur le point de changer. Il explique que si la volonté du Conseil communal est de demander à l'Exécutif d'instaurer une inégalité de traitement dans la gratuité des transports publics entre les habitants d'Ollon et les habitants de Villars, d'ajouter un radeau sur la gouille du Duzillet ou encore si la réponse de la Municipalité concernant le local pour Anim'Ollon ne convient pas, il invite les Conseillers communaux à rédiger des motions, des vœux ou des initiatives qui seront alors étudiées. L'Exécutif est

conscient que le local des samaritains n'est pas idéal pour les jeunes, c'est pourquoi un autre local est recherché. Il ajoute que la Commune a fortement augmenté son budget pour les jeunes ces dernières années. M. le Syndic conclut en expliquant que les réponses données par la Municipalité sont alignées avec les décisions prises au cours de la Législature, tout en prenant en compte celles prises par le passé jugées raisonnables.

M. Olivier DUBI propose que dorénavant les Conseillers communaux ayant des vœux les soumettent directement à la CoGe afin que cette Commission puisse les prendre en considération.

La parole n'est plus sollicitée.

6. Comptes 2024 : Rapport de la Commission des Finances

Le Président de la Commission des Finances, M. Julien CORNAMUSAZ, donne lecture de son rapport qui, à l'unanimité des membres présents, recommande au Législatif d'adopter les Comptes 2024 établis par le Service des finances et de donner décharge aux Organes responsables de leur établissement.

La Présidente remercie le rapporteur pour la rédaction et la lecture de son rapport.

M. le Syndic remercie l'ensemble des collaborateurs de la Commune pour leur travail dans l'établissement des comptes, la bonne tenue du budget ainsi que pour la qualité des services fournis. Il précise que les pages 190 et 191 préparent au budget 2026 puisqu'elles témoignent du passage au plan comptable MCH2 qui s'effectuera en deux étapes. M. Patrick TURRIAN informe les Conseillers communaux qu'ils seront invités à une séance en automne afin que les modifications de l'harmonisation des plans comptables en Suisse leur soient présentées. Il explique que le canton de Vaud est le dernier canton n'ayant pas adopté ce plan comptable et que la Commune d'Ollon est une des dernières du Chablais à le faire.

La Présidente le remercie pour ces précisions et propose de passer à l'étude des comptes. Pour ce faire, elle énoncera uniquement les numéros et les titres des postes et invite les Conseillers communaux à intervenir en mentionnant le numéro du compte concerné.

Compte 153 – ACTIVITÉS CULTURELLES ET DE LOISIRS

Poste 153.3650.00 - Dons & Subventions

Mme Bryony JANSEN remarque que, contrairement aux années précédentes, il n'est pas mentionné en quoi ces subventions consistent. Elle demande s'il est possible que ces explications réapparaissent l'année prochaine.

Mme la Municipale Caroline GANZ de MEYER explique que le choix a été fait cette année d'alléger les comptes afin de préparer la transition vers le plan comptable MCH2 dans lequel la forme des commentaires sera différente. Elle ajoute que les détails se trouvent dans le budget et qu'elle peut les divulguer si cela est souhaité.

Compte 220 – SERVICE FINANCIER

M. Robert SCULATI constate que les actions de Villars Loisirs et Tourisme SA ont été amorties. Selon lui, il s'agit d'une opération pour minimiser le risque financier et équilibrer les comptes. Il demande si la Municipalité est inquiète pour cette société et, si tel devait être le cas, si des choses sont entreprises pour l'accompagner.

M. Patrick TURRIAN explique que ces amortissements de titres interviennent dans le même contexte que quelques années auparavant, quand, à la suite d'une augmentation du capital, l'amortissement de ces titres avait débuté. Il précise que si des investissements communaux avaient été effectués, l'amortissement aurait été linéaire. Il ajoute que l'amortissement des titres a permis, en visionnant les amortissements futurs de cette société, de constater qu'elle pourrait arriver en situation de faillite, si la perte reportée dépasse la moitié du capital. Dans cette optique, la Municipalité a introduit des provisions pour les pertes sur titres et amorti les titres. Il s'agit ainsi d'amortir en une fois ce qui restait en réserve, c'est pourquoi le montant s'élève à Fr. 4'000'000.--. De ce fait, la valeur des titres est déjà amortie et préparée à un éventuel assainissement des comptes de VLT SA.

M. le Syndic rappelle que les patinoires et les piscines ne sont pas rentables en Suisse, mis à part les bains chauds. Il prend pour exemple la patinoire de Monthey qui a tenté d'ouvrir ses portes un été, mais les coûts étaient si élevés que cet essai n'a pas été réitéré. Ces coûts ne reposent pas uniquement sur les hôtes, mais aussi sur les citoyens de la Commune d'Ollon. Il estime que les infrastructures telles que la piscine, le fitness ou la patinoire attirent davantage les boyards que les hôtes. Ce constat légitime selon lui que la collectivité paye. Il évoque également les taxes touristiques qui figurent dans le rapport et qui proviennent essentiellement des propriétaires de résidences secondaires bien qu'ils ne soient pas forcément les usagers les plus fréquents de la patinoire. Ces taxes permettent de financer en grande partie ces infrastructures qui sont mixtes (tourisme et commune).

Il souligne que la Commune va bien et que cela est une chance, en témoigne la possibilité d'avoir une piscine à Ollon et une piscine à Villars. Afin de recentrer son propos sur la question, il affirme qu'il est raisonnable et que, lors des exercices qui le permettent, l'amortissement de ces titres doit continuer. Il ajoute qu'une nette amélioration de la situation financière de VLT SA a été constatée et que cette société n'est pas axée uniquement sur le tourisme, mais

principalement sur le Centre des Sports. Il précise que, depuis quelques années, il avait été demandé au Centre des Sports de s'occuper des activités annexes (traçage des pistes de randonnées, jardin des neiges pour l'apprentissage du ski par exemple) qui étaient jusque-là gérées par Télé Villars-Gryon-Diablerets SA. L'ancienne direction de TVGD SA avait demandé à la Commune d'Ollon de reprendre ces activités puisque c'était déjà le cas dans les deux autres communes (Gryon et Ormont-Dessus) où TVGD SA déploie son activité. La Commune d'Ollon a alors donné ces charges supplémentaires qui n'apportent pas de recettes à VLT SA. M. le Syndic explique qu'en parallèle, un effort sur les recettes, qui a été relevé par la Commission des finances, et sur les dépenses leur a été demandé. De plus, une Commission d'audit, dans laquelle siège un Conseiller municipal (M. Gilbert FREYMOND, qui n'est pas au Conseil d'administration de VLT SA), un représentant de la Commission des finances de la Commune d'Ollon (M. Dominique DIETRICH) et le boursier (M. Pierre VIGOLO), a été créée. Cette Commission effectue un audit régulier des comptes de VLT SA. Parallèlement, suite à l'arrivée du nouveau Président M. André DUVILLARD, le Conseil d'administration de VLT SA va proposer à la Municipalité une nouvelle structure se rapprochant davantage de la forme d'une société.

Il estime qu'il est nécessaire d'amortir ces titres en prévision d'un éventuel assainissement de la société. Il ajoute que la société est sur une voie d'amélioration bien que des dettes restent à payer. À ce jour, le manque de liquidités empêche le remboursement des prêts du canton et des prêts bancaires effectués pour les derniers investissements. Néanmoins, la Municipalité est très attentive au développement de cette société ainsi qu'à ses investissements futurs.

Compte 470 – DIGUES, COURS D'EAU & CANAUX

Poste 470.3147.10 - Entretien cours d'eau

Mme Bryony JANSEN constate que le budget pour ce poste était de Fr. 36'000.--, mais que seuls Fr. 14'520.30.-- sont inscrits dans les comptes. Mme la Conseillère demande pourquoi il y a moins d'entretien sur les cours d'eau alors que de nombreux problèmes suite aux grosses pluies sont apparus.

M. Philippe PASTOR explique que ces montants sont inscrits aléatoirement puisqu'ils dépendent directement des dégâts sur les cours d'eau. Il y a effectivement des travaux d'entretien, mais le reste est aléatoire. Il ajoute que les réfections des cours d'eau ont été prévues dans un préavis voté par le Conseil communal deux ans auparavant.

Arrivée au terme de l'énonciation des comptes sans qu'il y ait d'autre intervention, Mme la Présidente Caroline FERROT GONIN ouvre une discussion générale sur les comptes.

Mme Laurence DERIAZ s'aperçoit, à la lecture des comptes, que de l'argent est mis à disposition de la jeunesse (accueil scolaire, Anim'Ollon, assistant social, etc.) et demande ce qui est alloué spécifiquement aux retraités.

Mme la Municipale Caroline GANZ de MEYER informe l'Assemblée que cette année l'association « Les Gentianes » fête ses 5 ans. Elle rappelle que cette association avait été mise en place suite à une étude du Réseau Santé Haut-Léman qui se penchait sur les activités proposées aux personnes de plus de 65 ans dans les différentes communes et villages situés au-dessus de 800 mètres d'altitude. La Commune d'Ollon avait demandé, suite à cette étude, que des activités pour les personnes âgées soient organisées. Mme la Municipale assure que cette association a un succès fulgurant qui se traduit notamment par la centaine de personnes participant aux rencontres organisées tous les derniers mercredis du mois, neuf fois par année. Elle explique que des citoyens de tous les villages de la Commune se rendent à ces rencontres et que l'ambiance y est très bonne. Elle mentionne également l'entraide familiale avec les paroisses des églises qui organisent des sorties annuelles. De plus, le Noël des seniors est organisé chaque année à la Grande Salle et Pro Senectute note une plus forte participation au thé dansant depuis la création de l'association « Les Gentianes ». La Municipalité est ravie de cet engouement autour des activités organisées pour les personnes âgées.

M. le Syndic complète les propos de Mme la Municipale en mentionnant « Connaissance 3 » qui est une université pour les seniors dont il a eu des retours très positifs. Il informe également qu'un centre de frais « Seniors » sera créé dans le MCH2 ce qui clarifiera les choses.

M. Robert SCULATI souhaite poser une dernière question concernant Villars Loisirs et Tourisme SA. Il remarque qu'un montant s'élevant à Fr. 1'391'785.-- est inscrit sous l'intitulé « Charges d'exploitation » dans le compte « Autres activités » alors qu'il n'y figurait pas en 2023. Il demande ce qui se cache derrière cet intitulé.

M. Patrick TURRIAN indique qu'ils doivent, avec le boursier communal, se renseigner puisqu'ils ne s'occupent pas des comptes de VLT SA.

Lors de cette recherche, M. Julien CORNAMUSAZ explique que ce compte était appelé « Administration générale » auparavant.

M. le Syndic et M. Robert SCULATI le remercient pour cette explication.

Constatant que la parole n'est plus sollicitée, Mme Caroline FERROT GONIN rappelle les chiffres importants des Comptes et relit les conclusions du préavis municipal avant de les soumettre au vote.

Ainsi, à main levée et à la majorité évidente (1 abstention),

LE CONSEIL COMMUNAL D'OLLON

- ayant pris connaissance des comptes 2024 présentés par la Municipalité
- ayant entendu le rapport de la Commission des finances
- ayant entendu le rapport de la Commission de gestion
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

DÉCIDE

d'ADOPTER les comptes 2024 établis par le Service des finances communales et de donner décharge aux organes responsables de leur établissement.

7. Préavis n° 2025/05 : OLLON – ECA 4566 – Collège de Perrosalle – Etape 2 – Crédit d'étude pour la construction du bâtiment F (nouvelle piscine) et réaffectation du bâtiment

Le rapport de la Commission des finances est lu par M. Cédric FROSSARD. Les conclusions dudit rapport corroborent, à l'unanimité des membres présents, celles du préavis municipal.

Mme la Présidente remercie le rapporteur pour sa lecture et ouvre la discussion sur ce préavis.

M. Léonard FARINE demande si les plans de la piscine présentés dans le préavis sont définitifs. Il conçoit que l'infrastructure semble répondre aux besoins de l'école et des Marsouins, mais regrette qu'elle ne soit pas rendue plus attractive pour les jeunes. Il s'interroge quant aux réflexions autour d'une utilisation plus ludique de cette piscine qui pourrait attirer davantage d'utilisateurs.

Mme la Municipale Sally Ann JUFER explique que ce crédit d'étude est également établi afin de définir les besoins liés à cette piscine. Elle remercie le Conseiller pour sa remarque et indique qu'elle sera prise en compte dans les réflexions concernant l'aménagement de la piscine bien que celle-ci vise principalement à répondre aux besoins de l'école et de l'apprentissage de la natation.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente rappelle les conclusions du préavis municipal et les soumet au vote.

Ainsi, à main levée et à la majorité évidente (1 abstention),

LE CONSEIL COMMUNAL D'OLLON

- ayant pris connaissance du préavis de la Municipalité n° 2025/05
- ayant entendu le rapport de la Commission des finances
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

1. d'**AUTORISER** la Municipalité à entreprendre les études précitées, pour un montant total de **Fr. 2'081'000.--**,
2. de lui **ACCORDER** à cet effet, à hauteur des études, le crédit nécessaire par le recours à l'emprunt bancaire dans le cadre du dernier plafond d'endettement voté.

Préavis n° 2025/06 : Subvention complémentaire en faveur de Villars Loisirs et Tourisme SA

Avant de laisser la parole au rapporteur de la Commission des finances, la Présidente rappelle que, puisque le rapport de cette Commission contient des amendements, la Municipalité aura la priorité sur la discussion afin de répondre aux demandes d'amendement. De plus, il faudra procéder au vote des amendements les uns après les autres avant de se prononcer sur le préavis dans son entier.

M. Jean-François THEUBET procède à la lecture du rapport de la Commission des finances qui propose, en vue de clarifier les conclusions du préavis municipal, les deux amendements suivants : « d'**AUTORISER** la Municipalité à verser en 2025 une subvention complémentaire de Fr. 300'000.-- à Villars Loisirs et Tourisme SA. » et « de lui **ACCORDER** à cet effet et à hauteur de ce montant, un crédit supplémentaire au budget de fonctionnement 2025 sur le compte 160.3650.00 « Tourisme » ». Ainsi, sous réserve de l'acceptation de ces deux amendements, ladite Commission recommande à l'unanimité de ses membres présents, l'acceptation de ce préavis.

Mme la Municipale Caroline GANZ de MEYER remercie la Commission des finances et confirme que la Municipalité accepte ces deux amendements.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur les amendements, mais la parole n'est pas demandée. Elle propose donc de procéder au vote des amendements qui sont tous deux acceptés à main levée et à la majorité évidente (1 abstention).

Une discussion générale est ouverte.

M. Olivier DUBI félicite la Commission des finances pour son travail rigoureux.

M. Léonard FARINE demande si, avant de proposer ce préavis, d'autres solutions ont été envisagées par la Municipalité pour répondre à ce besoin de subvention complémentaire de VLT SA.

Mme la Municipale Caroline GANZ de MEYER confirme que d'autres solutions ont été étudiées, mais rappelle que la subvention accordée à VLT SA dans le cadre du budget s'élève à Fr. 1'100'000.-- et qu'elle est accordée à la société

depuis 2019. Elle explique que l'inauguration du Fitness 360 et de la Maison des sports en 2023 a nécessité un emprunt bancaire à hauteur de Fr. 7'000'000.--, mais que la subvention est restée identique. Il lui paraît donc évident que VLT SA ne soit pas en mesure de rembourser cet emprunt sans l'aide d'une subvention complémentaire. Elle précise que ce manque de trésorerie est apparu en 2024, lorsqu'il a fallu commencer à rembourser. En collaboration avec VLT SA, d'autres possibilités ont alors été envisagées, par exemple en augmentant les recettes et en maintenant les charges stables, mais le problème du remboursement de l'emprunt subsiste.

M. le Syndic ajoute que, constatant un manque de liquidité, VLT SA avait déjà fait savoir l'année précédente qu'une aide était nécessaire. Il raconte que la Municipalité avait toujours refusé et avait comblé les liquidités de l'année 2024 uniquement par les taxes touristiques. De plus, un abandon de prêt avait été effectué par le fond d'équipement touristique envers VLT SA ce qui a permis d'améliorer les comptes. Il explique que, lorsque VLT SA a présenté son projet de budget au Collège municipal cette année, ce dernier lui a demandé de revoir sa copie afin de se concentrer sur les manques de liquidités nécessaires et de payer les emprunts. Le constat a été qu'avec Fr. 800'000.-- le manque de liquidité serait résolu. Il met en garde quant au fait qu'il ne faut pas confondre ce montant avec le budget prévu pour les manifestations, il s'agit ici de combler le manque de liquidité pour le fonctionnement de l'ancien Centre des Sports (intérêts des dettes, remboursement des prêts, salaires, électricité, etc.). Les taxes touristiques ont été mobilisées pour une grande partie et ont permis de récolter Fr. 500'000.-- sur les Fr. 800'000.-- nécessaires. Il assure que d'autres solutions ont été envisagées et qu'à présent VLT SA est sur la voie des économies et d'une augmentation du chiffre d'affaires.

M. Paul BAVAUD demande si les taxes touristiques évoquées par le Syndic sont gérées de manières différentes dans d'autres communes et si elles sont considérées comme étant de l'argent public. Cette question le mène à la réflexion suivante : les subventions devant servir des charges considérées comme étant d'intérêt public, il serait donc intéressant de savoir ce qui relève de l'intérêt public au sein des tâches de VLT SA. Il questionne quant au rôle de la Commission d'audit et émet le vœu que cette dernière se penche sur la définition des tâches relevant d'intérêt public.

M. Patrick TURRIAN explique que certaines communes intègrent les taxes touristiques dans les comptes présentés au Conseil communal, mais que cela n'est pas monnaie courante. Il s'agit de taxes aux recettes affectées ce qui signifie que, si elles fournissent un résultat, elles doivent être affectées au tourisme, au bien-être des hôtes uniquement. Il raconte que, depuis quelques années, par souci de transparence, les Conseillers communaux obtiennent les comptes de ces taxes de séjour, mais que ce ne fût pas toujours le cas. Ces taxes étaient auparavant gérées par un bureau indépendant et, depuis 2024, elles sont tenues par la bourse communale. Concernant la Commission d'audit, mise en place courant 2024, il confirme qu'elle a également pour tâche de vérifier que l'argent est utilisé pour les fins prévues.

M. Basile GOLAZ souhaite rebondir sur les comptes de VLT SA et constate que le compte « Patinoire » est presque à l'équilibre alors que le compte « Piscine » affiche plus de produits que de charges. Il demande quelles sont les activités qui se cachent derrière l'intitulé « Charges d'exploitation ».

M. le Syndic comprend que le déséquilibre de ces comptes paraisse étrange et propose à M. Nicolas CROCI TORTI de donner quelques explications à ce sujet.

M. le Municipal Nicolas CROCI TORTI admet que les comptes ont l'air équilibrés puisque les subventions allouées par la Commune sont réparties entre les centres de frais. Il explique que, sans les subventions communales, le centre de frais de la patinoire affiche Fr. 240'000.-- de recettes, dont Fr. 80'000.-- qui sont des subventions versées par la Commune pour les frais de glace des clubs locaux, et Fr. 860'000.-- de charges. La patinoire coûte donc environ Fr. 650'000.-- de charges. La piscine quant à elle, sans les subventions communales, affiche Fr. 1'000'000.-- de recettes (il précise ici qu'il s'agit des entrées qui se chiffrent bien au-delà des prévisions établies dans le plan financier du préavis de la piscine qui prévoyait environ 50'000 entrées alors qu'elles s'élèvent à 80'000, dont 50% pour les bains et 50% pour la piscine) et Fr. 1'400'000.-- de charges donc Fr. 400'000.-- de pertes. En additionnant les pertes de la piscine et les pertes de la patinoire, le montant est d'environ Fr. 1'100'000.--. Il rappelle que VLT SA a affiché ses comptes les plus prometteurs en 2020, lorsque les infrastructures étaient fermées à cause du COVID. Il complète son propos en expliquant que les chiffres présentés dans les comptes traduisent la ventilation de la subvention en fonction des centres de charge. Cette méthode a été reprise par le comptable de VLT SA sur la base de ce qui s'effectuait auparavant par la bourse communale qui faisait corrélérer les subventions aux charges.

M. Robert SCULATI demande qui a la charge de fixer le montant de la taxe de séjour.

M. Patrick TURRIAN indique que la Municipalité a soumis un règlement au Conseil communal qui a été modifié quelques années auparavant puisqu'un problème est apparu avec la taxe de séjour. En effet, une personne possédant une résidence secondaire sur la Commune a obtenu gain de cause au tribunal en faisant valoir qu'il était soumis au paiement de cette taxe alors qu'il n'avait pas séjourné dans sa maison pendant deux ans. La pratique était alors de facturer systématiquement ces taxes de séjour, mais cette affaire a provoqué l'introduction de la taxe de résidence secondaire qui taxe les personnes possédant une résidence secondaire peu importe si elles y séjournent ou non. Il conclut en expliquant que cette pratique a été harmonisée entre les Communes de Gryon, d'Ormont-Dessus et d'Ollon et formalisée par un règlement validé par le Conseil communal.

M. Robert SCULATI rebondit sur les explications du Syndic en suggérant que le Conseil communal pourrait alors modifier la taxe de séjour.

M. le Syndic rappelle que la Commune d'Ollon est une commune parmi d'autres et qu'avant l'harmonisation de ces taxes avec ses voisines, c'était l'une de celles qui facturait le plus de taxes de séjour. Il ajoute que les taxes des résidences secondaires rapportent davantage, mais qu'au vu des débats actuels en Suisse quant à la suppression de la valeur locative et la proposition d'une taxe complémentaire sur les résidences secondaires, il n'est pas certain qu'il y en ait éternellement.

M. Léonard FARINE demande si, en reprenant l'exemple de la patinoire de Monthey mentionné plus tôt par le Syndic, la possibilité de fermer la patinoire de Villars durant l'été a été envisagée en vue de faire des économies.

M. Nicolas CROCI TORTI explique que, quelques années auparavant, une réflexion sur la patinoire, qui représente des pertes annuelles de plusieurs centaines de milliers de francs, avait été menée. Malgré ces coûts, cette infrastructure représente selon lui une charge historique de la Commune. Dans ce cadre, un sondage avait été effectué auprès de la population afin d'étudier la volonté de maintenir cette patinoire. Il rappelle qu'à cette époque, le club phare de hockey était, suite à une mauvaise gestion, au bord de la faillite. Il raconte qu'en parallèle au sondage, des locaux se sont réunis autour du club afin de le faire renaître de ses cendres. Celui-ci a aujourd'hui beaucoup de succès et amène une forte animation ainsi que de nombreux spectateurs. Selon lui, la question de savoir si la patinoire de Villars doit être conservée ou pas n'est plus d'actualité. Il s'agit dorénavant de se pencher sur la construction d'une nouvelle patinoire aux normes. En vue de cette rénovation, il se réjouit de l'initiative « Pour une politique sportive ambitieuse dans le Canton de Vaud » qui permet la mise à disposition de grosses sommes d'argent en faveur du sport. Il explique que le budget alloué à la politique vaudoise en matière de sport est passée de Fr. 9'000'000.-- de budget à plus de Fr. 80'000'000.--, permettant notamment de subventionner davantage les camps de sport pour les écoles et en doublant les subventions Jeunesse+Sport, par exemple. En effet, depuis un arrêt du Tribunal fédéral de 2017 qui détermine les montants de participation pouvant être demandés aux parents par semaine, les charges des camps sont retombées sur les communes. A cela s'ajoute un crédit cadre de Fr. 150'000'000.-- sur 8 ans pour les infrastructures afin de soulager les collectivités publiques et les communes. M. le Municipal voit en cette initiative la possibilité de soulager les finances communales. De plus, il raconte qu'avec la motion Vivaldi de M. Vassilis VENIZELOS, le Grand Conseil avait accepté un crédit d'investissement de Fr. 50'000'000.-- pour encourager le passage au tourisme 4 saisons. Le Canton de Vaud a alors décidé de ne plus subventionner les sports d'hiver et les remontées mécaniques (qui l'étaient dans le projet « Alpes vaudoises 2020 », avec lequel environ Fr. 46'000'000.-- ont été investis notamment pour l'enneigement mécanique et le renouvellement des installations et dont TGVD SA a pu bénéficier). M. CROCI TORTI explique que, pour pouvoir toucher les fonds débloqués dans le cadre de la motion Vivaldi, des critères environnementaux stricts doivent être respectés. De l'argent a donc dû être avancé afin d'établir

un avant-projet de la nouvelle patinoire pour démontrer qu'elle répond aux normes et puisse bénéficier de montants allant de 30% à fonds perdus et 30% de prêts sans intérêts ce qui, selon lui, est très intéressant pour une collectivité. Les estimations de coûts pour cette nouvelle patinoire s'élèvent à un peu plus de Fr. 15'000'000.-- ce qui signifierait que plus de Fr. 10'000'000.-- feraient l'objet d'aide financière intéressante par le Canton. Il estime que cette patinoire aux normes, fermées, couvertes de panneaux solaires et possiblement multi-usages en son intérieur pourrait voir le jour d'ici 4 à 5 ans.

M. Léonard FARINE estime que le Municipal n'a pas répondu à sa question.

Selon M. Nicolas CROCI TORTI, Monthey et Villars ne sont pas comparables sur ce point puisque Monthey ne vit pas du tourisme. Il explique que les infrastructures construites par VLT SA et soutenues par la Commune cherchent à répondre aux besoins et aux envies des hôtes et des citoyens. Il estime que la piscine et la patinoire permettent d'offrir des activités alternatives aux hôtes lorsqu'un brouillard épais fait son apparition, autant en hiver qu'en été. Il admet que de faire de la glace en été est un non-sens écologique, bien que les technologies aient beaucoup évolué et que la consommation d'énergie de la patinoire a été améliorée. Il rappelle que celle-ci est tout de même fermée pendant les mois de mai et de juin afin d'effectuer les travaux de rénovation. Un des objectifs reste de pouvoir attirer plus de camps de hockey puisque c'est l'une des seules patinoires ouvertes l'été. Il explique que l'ouverture de cette patinoire répond à une demande.

M. Robert SCULATI souhaite préciser que le sondage mené il y a quelques années auprès de la population comprenait certains biais. Par exemple, à la question « A quelle fréquence utilisez-vous la patinoire de Villars ? », il n'était pas possible de répondre « 0 ».

M. le Municipal Nicolas CROCI TORTI admet que ce questionnaire comprenait certains biais, notamment le fait qu'il était possible d'y répondre plusieurs fois. Néanmoins, les résultats du sondage et les retours informels récoltés étaient plutôt clairs quant au fait qu'il ne fallait pas détruire la patinoire.

Constatant que la parole n'est plus sollicitée, la Présidente relit les conclusions du préavis municipal en tenant compte des deux amendements et les soumet au vote.

Ainsi, à main levée, par 41 oui, 1 non et 10 abstentions,

LE CONSEIL COMMUNAL D'OLLON

- ayant pris connaissance du préavis de la Municipalité n° 2025/06
- ayant entendu le rapport de la Commission des finances
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

1. d'**AUTORISER** la Municipalité à verser en 2025 une subvention complémentaire de Fr. 300'000.-- à Villars Loisirs et Tourisme SA.
2. de lui **ACCORDER** à cet effet et à hauteur de ce montant, un crédit supplémentaire au budget de fonctionnement 2025 sur le compte 160.3650.00 « Tourisme ».

8. Réponse de la Municipalité au postulat déposé par Mmes Christel DÄTWYLER et Bryony JANSEN intitulé : « Pour une meilleure sécurité routière aux alentours des écoles dans la Commune d'Ollon »

M. Steve BECHOLEY, rapporteur de la Commission chargée d'étudier cette réponse, donne lecture de son rapport. À l'unanimité de ses membres, ladite commission propose d'accepter la réponse de la Municipalité à ce postulat.

Mme la Présidente remercie le rapporteur et ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, Mme Caroline FERROT GONIN soumet la réponse de la Municipalité au postulat au vote du Législatif qui l'accepte, à main levée et à l'unanimité.

9. Renouvellement de la Commission de Gestion 2025/2026

Mme la Présidente annonce que les candidats proposés par les partis sont affichés devant l'Assemblée, elle rappelle que le vote se fait à bulletin secret et que le cumul de voix est impossible. L'Huissière procède à la distribution des bulletins.

Les candidats sont les suivants :

- Pour le parti Les Verts, M. Léonard FARINE propose :
 - Mme Belinda MURPHY
 - M. Léonard FARINE
- Pour le parti Socialiste, M. Florian DAVEN propose :
 - Mme Sylvie PROGIN
- Pour le parti UDC-PAI, Mme Janique BONZON propose :
 - M. Alain BAUDY
 - M. Olivier DUBI
- Pour le parti PLR, M. Laurent PARIS propose :
 - M. Michael BOCHATAY
 - Mme Estelle KOSZALI
 - Mme Michèle MÉDÉE-BERTMARK
 - M. Berat MEMAJ

Sont élus :

1. M. Michael BOCHATAY (35 voix)

2. M. Berat MEMAJ (31 voix)
3. Mme Michèle MÉDÉE-BERTMARK (28 voix)
4. Mme Estelle KOSZALI (27 voix)
5. Mme Sylvie PROGIN (22 voix)
6. M. Léonard FARINE (19 voix)
7. M. Alain BAUDY (17 voix)
8. Mme Belinda MURPHY (13 voix)
9. M. Olivier DUBI (12 voix)

Mme la Présidente les félicite et précise que la Commission peut ensuite s'organiser comme elle le souhaite.

10. Renouvellement du Bureau du Conseil

La Présidente présente la composition du Bureau du Conseil 2025/2026, qui est projetée devant l'Assemblée. Tous les candidats proposés par leur parti respectif sont nommés, par acclamation. Le Bureau du Conseil pour l'année 2025/2026 se compose de la manière suivante :

Présidente	:	Mme Josiane PANCHAUD (SOC)
1 ^{er} Vice-Président	:	M. Roberto VALTERIO (PLR)
2 ^{ème} Vice-Président	:	M. Timothée VODOZ (UDC-PAI)
Scrutateurs	:	M. Oscar BONZON (UDC-PAI)
		Mme Caroline FERROT GONIN (Les Verts)
Scrutateurs-suppléants	:	Mme Lola BURION (SOC)
		M. Jean-François THEUBET (Les Verts)

11. Nomination de deux membres-suppléants à la Commission de naturalisation

Mme Caroline FERROT GONIN explique que le Bureau du Conseil a été interpellé par la Municipalité quant à la situation parfois compliquée de la Commission de naturalisation. Il est apparu au fil des mois que la composition de cette Commission n'est pas optimale et que la nomination de deux membres suppléants pourrait alléger la charge qui repose sur les trois membres actuelles.

Selon le tournus des Commissions établi en début de législature, ces postes reviennent au PLR qui propose Mme Annick BONZON ANNER et au parti Socialiste qui présente Mme Kim DIAB. L'Assemblée accepte ces nominations par applaudissements.

12. Communications municipales

- M. le Municipal Gilbert FREYMOND donne lecture de la communication municipale intitulée « Projet de car sharing avec Mobility ».
- M. le Syndic lit la communication intitulée « Projet de création d'un jardin pour exposer des œuvres de l'artiste sculpteur André RABOUD ».

Ces deux communications sont annexées au présent procès-verbal et en font partie intégrante.

13. Propositions individuelles

M. Florian DAVEN profite de la communication municipale lue par M. le Syndic afin de demander des nouvelles de la Commission culturelle qui avait été mise en place en 2023.

Mme la Municipale Caroline GANZ de MEYER explique que la Commission culturelle ne s'est pas réunie depuis plus d'une année. Elle révèle que cette Commission cherche encore à définir son but quant à la culture sur la Commune d'Ollon puisque l'Association du Château de la Roche propose déjà des événements culturels à Ollon et que l'Office du Tourisme en organise sur le haut de la Commune. Elle ajoute que la Commission culturelle est un peu empruntée puisqu'elle rassemble le patrimoine, la culture et la nature. Le patrimoine se traduit essentiellement par les constructions, les bâtiments et les fontaines sur lesquelles la Commission culturelle précédente avait fourni un travail conséquent en recensant toutes les fontaines et les bâtiments ISO. Il s'agit à présent pour cette Commission de se réunir afin de déterminer un but et une forme.

Mme Bryony JANSEN cherche à consulter le « Masterplan de Villars », mais ne le trouve pas sur le site internet de la Commune.

Mme Caroline GANZ de MEYER admet qu'il était écrit dans Le Boyard que ce document était disponible sur le site « ollon.ch » et sur « villars.ch » qui est une sous-fenêtre du site « alpesvaudoises.ch ». Elle conçoit qu'il est compliqué de le trouver sur « alpesvaudoises.ch », mais confirme que Mme Isabelle JAQUEMET, collaboratrice au Greffe, le déposera sur le site « ollon.ch » les jours suivants.

M. Olivier DUBI souhaite revenir sur son intervention lors de la séance du 11 avril 2025, à propos de la circulation au Chemin de Magnenèche. Il complète son propos en mentionnant qu'à midi le flot des personnes est inversé. Il précise

qu'il n'attend pas de réponse à ce sujet. Il profite d'avoir la parole pour poser une question concernant le cimetière d'Ollon. M. le Conseiller rappelle que l'herbe y a remplacé le gravillon, mais constate que cela attire fortement les limaces. Il demande s'il est possible d'y remettre du gravillon, en précisant que c'est la pratique dans tous les autres cimetières de la région.

M. le Municipal Philippe PASTOR répond que les limaces font parties de la biodiversité et que, comme il s'agit d'un changement récent, il n'est pour le moment pas question de revenir en arrière. Il envisage la possibilité de créer un sentier en pavé, bien qu'il ne pense pas que cela résolve le problème des limaces puisque celles-ci se baladent également dans le village.

M. Olivier DUBI lui demande alors s'il a déjà observé des limaces sur des gravillons. Il explique que son père est décédé en 1969 et que sa tombe à Villars n'avait jamais été abimée par les limaces, mais qu'à Ollon c'est un phénomène grandissant, notamment sur les tombes de ses beaux-parents. Il s'agit, selon lui, de faire preuve de respect envers ces personnes décédées.

M. le Municipal Philippe PASTOR présente ses excuses à M. le Conseiller en lui affirmant que l'herbe ne sera pas remplacée par des gravillons.

M. Basile GOLAZ relaye une question d'un citoyen concernant la signalisation aux abords de l'arrêt de bus « Le Moulin » qui se situe dans le haut du village d'Ollon. Apparemment, de nombreux enfants empruntent ce chemin pour se rendre à l'école et la signalisation routière ne semble pas adéquate en termes de sécurité.

M. Philippe PASTOR explique que malheureusement le canton ne souhaite pas y installer un passage piéton puisqu'il faut un minimum de 100 personnes empruntant ce passage aux heures les plus fréquentées. Il aimerait proposer, comme le projet de la zone à 30km/h de l'ancienne Poste jusque dans les hauts d'Ollon se concrétise cet automne, que cette zone soit étendue jusqu'à la hauteur de l'entreprise « Bollschweiler » afin de freiner l'arrivée des véhicules depuis Panex. Il s'agit d'une solution qui pourrait être envisagée, même si, malheureusement, elle ne serait pas effective tout de suite.

M. Patrick VIRET a été interpellé cette semaine quant à l'ouverture de la piscine extérieure de Villars. Il regrette que cette belle infrastructure ne soit ouverte qu'entre début juillet et courant du mois d'août. Il demande s'il est possible d'être plus réactif concernant ces ouvertures afin d'en maximiser les entrées. Selon lui, il est regrettable de fermer cette piscine dans le courant du mois d'août et pense que si tous les restaurateurs et les hôteliers agissent ainsi, la saison d'été est réduite à une courte durée.

M. le Municipal Nicolas CROCI TORTI plaisante en argumentant que si l'ouverture de la piscine se calquait aux hôteliers de la région, elle ne serait pas plus étendue. Il explique que la Municipalité n'agit pas en termes d'exploitation, mais qu'il peut relayer la question au Directeur. Il imagine néanmoins qu'il s'agit surtout d'économiser de l'énergie et de l'argent.

Mme Belinda MURPHY informe que de nombreux camping-cars et des camionnettes utilitaires aménagées stationnent à la Tour de St-Triphon et au parking du Duzillet. Elle raconte que le week-end du 11 et 12 mai, une dizaine de véhicules ont été observés à St-Triphon. Elle demande si, au vu de la croissance des week-ends en camping-car depuis le COVID et dans le cadre du tourisme 4 saisons, des infrastructures ou des régulations pour le camping sont envisagées.

M. le Syndic rappelle que la pratique du camping est interdite sur le territoire de la Commune, mais il admet que la Municipalité, depuis le COVID, avait demandé une certaine tolérance à l'EPOC vis-à-vis de cette pratique en développement. La possibilité de définir des places pour les camping-cars a souvent laissé la Municipalité face à une feuille de route inachevée, avec comme questions par exemple de laisser le col de la Croix accessible à cette pratique, de l'équipement à y installer, de la création d'un secteur sur la Place du Rendez-Vous à Villars et à la gare d'Ollon. Il explique que cette question se complique dans la mesure où la Municipalité comprend qu'il soit plus attirant pour les campeurs de se parquer à la Tour de St-Triphon ou au Duzillet plutôt qu'à la gare d'Ollon. Il regrette qu'aucune solution n'ait pour l'heure été trouvée, mais affirme que le Collège municipal est à la recherche d'endroits attractifs sans pour autant être persuadé que ces possibilités freinent le camping à la Tour de St-Triphon ou à la gouille du Duzillet qui ne sont pas équipés pour les vidanges ou l'électricité des camping-cars. M. Patrick TURRIAN prend note de la demande de la Conseillère afin qu'elle soit examinée lors d'une séance de réflexion de la Municipalité.

M. Philippe PASTOR demande à la Conseillère si elle a constaté de nombreux déchets sur ces zones.

Mme Belinda MURPHY acquiesce.

M. le Municipal Nicolas CROCI TORTI profite que la parole ne soit plus sollicitée par les Conseillers communaux afin de les informer qu'il s'agit de sa dernière séance en tant que Conseiller municipal. Il félicite Mme Julia MACHERET, qui prendra sa place, pour son élection à la Municipalité et lui souhaite autant de plaisir qu'il en a eu ainsi que du courage. Il remercie ses collègues pour l'ambiance chaleureuse et les échanges constructifs qui, malgré les différences partisans, règnent au sein de la Municipalité. Selon lui, c'est ce qui fait la force de l'Exécutif et de la Commune d'Ollon. Il se rappelle avoir siégé

17 ans au sein du Législatif, puis au Grand Conseil grâce aux habitants de tous les villages et hameaux faisant la diversité de la Commune d'Ollon et qui lui ont donné la chance de porter la voix de la Commune à Lausanne. Il retient que, peu importe les préférences partisans, il est crucial pour une commune d'avoir des élus siégeant à Lausanne puisqu'il s'agit d'un relais très important. Il exprime également une pensée aux anciens collègues avec lesquels il a partagé la Législature précédente. Il est convaincu que l'état d'esprit de la Municipalité n'a pas changé et qu'il ne changera pas, puisque le bien de la Commune d'Ollon, qu'il considère comme étant la plus belle et la plus diversifiée, réunit tous les Conseillers. M. Nicolas CROCI TORTI remercie également l'ensemble des collaborateurs qui, au quotidien, œuvrent pour le bien de la collectivité. Il remercie le Conseil communal pour les échanges parfois houleux, mais constructifs qui ont toujours permis de trouver des solutions. Selon lui, il n'y a ni vainqueurs, ni perdants, seulement des personnes qui apprennent. Il rappelle qu'il faut du courage pour se lancer en politique, puisque cela expose à la critique. Il pense notamment aux réseaux sociaux contre lesquels il est difficile de lutter, mais qui font partie du jeu. Il explique qu'il faut faire avec ces critiques, les prendre en compte et aller de l'avant, même si ce n'est pas chose facile. Il encourage quiconque à s'engager davantage. Il souhaite une bonne suite à chacun et se réjouit de les recroiser.

M. Patrick TURRIAN remercie Mme Caroline FERROT GONIN pour son année de Présidence et la félicite pour la manière dont elle a tenu les séances et les débats. Au nom de la Municipalité, il souhaite également remercier M. Nicolas CROCI TORTI pour les neuf années de siège commun. Il exprime le plaisir d'avoir siégé avec M. CROCI TORTI et relève son dynamisme et ses idées innovantes et rappelle qu'il a été un réel lien avec le Canton, malgré qu'il n'ait pas été réélu au Grand Conseil, M. CROCI TORTI a su garder des contacts importants avec les Instances Vaudoises. Il rappelle que le Municipal n'a pas eu des dossiers faciles à gérer, mais qu'il les a menés aussi loin que possible, en y mettant beaucoup de cœur. Certains projets, comme celui d'Ollon 2050, ont abouti et d'autres, comme celui du dézonage de certaines parcelles, ont été moins évidents. Il note que le Municipal ne connaissait pas l'urbanisme, mais qu'il s'est rapidement adapté au défi et que ces connaissances en matière de sport ont été un atout pour la gestion de ce dicastère. Il affirme avoir pris beaucoup de plaisir à siéger en compagnie de M. CROCI TORTI et lui en souhaite dans sa nouvelle fonction de Préfet du District d'Aigle. Il termine en espérant pouvoir le recroiser à d'autres occasions que dans le cadre de sa nouvelle fonction, par exemple pour boire un verre.

Mme la Présidente remercie le Syndic pour ces mots et rappelle à l'Assemblée qu'un apéro est organisé à la Grande Salle. Elle souhaite un bel été à l'audience et lève la séance à 22h.25.

La Présidente :



C. Ferrot Gonin



La Secrétaire :



M. Despont



LA MUNICIPALITE

COMMUNICATION MUNICIPALE

Projet de car sharing avec Mobility

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal,

En 2018, la Municipalité avait examiné la possibilité d'implanter un système de car sharing en partenariat avec la société Mobility. À l'issue de cette analyse, le projet avait été suspendu, principalement en raison d'un intérêt limité au sein de la population (environ 10 abonnés recensés à Villars et 40 à Ollon), ainsi que de coûts d'implantation jugés peu compatibles avec une gestion responsable des ressources communales.

À la suite de la réunion tenue récemment entre l'Exécutif et la Commission de Gestion, la Municipalité a décidé de recontacter Mobility afin de réévaluer l'opportunité de ce projet au regard de l'évolution de l'offre.

Éléments de l'offre actuelle (2025)

Selon les informations transmises par Mobility, les conditions techniques actuelles incluent notamment :

- la mise à disposition d'une place de parc (intérieure ou extérieure) avec couverture 4G Swisscom,
- pour les véhicules électriques, une borne de recharge (EVLINK) est fournie, mais son installation reste à la charge de la Commune,
- le marquage de la place est pris en charge par Mobility (hors marquage jaune).

Deux formules de financement sont proposées :

- **Variante 1 (Parrainage partiel)** : Paiement initial, puis ajustement annuel (bonus ou malus) selon l'utilisation réelle.
- **Variante 2 (Sans préfinancement)** : Facturation annuelle basée sur la différence entre le chiffre d'affaires généré par les trajets et un forfait fixé à l'avance. En cas d'utilisation insuffisante, la Commune doit combler le déficit.

Selon le véhicule choisi, les coûts annuels (Variante 2) varient entre CHF 12'900.– et CHF 17'900.–. À titre d'exemple, un modèle de milieu de gamme comme la Toyota Yaris ou la Dacia Jogger génère un coût forfaitaire annuel de CHF 13'000.– environ.

En l'absence totale d'utilisation, le risque financier pour la Commune s'élèverait ainsi à CHF 26'000.– sur deux ans, durée minimale de contrat, sans compter d'éventuels frais complémentaires (installation de borne, co-branding, etc.).

Position de la Municipalité

Après réexamen du projet, la Municipalité confirme sa décision de ne pas entrer en matière à ce stade, pour les raisons suivantes :

1. **Un intérêt local en diminution** : Mobility indique un total actuel de 42 abonnements (contre 50 en 2018), soit moins de 0.5 % de la population résidente. Le potentiel d'utilisation est donc de plus en plus incertain.
2. **Un risque financier** : Comme expliqué ci-dessus, la Commune pourrait devoir assumer jusqu'à CHF 26'000.– sur deux ans, sans garantie d'un retour d'usage suffisant.
3. **Des alternatives régionales déjà disponibles** : La proximité immédiate de la ville d'Aigle permet d'accéder à une offre de car sharing bien développée (7 véhicules). De plus, l'ensemble du territoire communal bénéficie d'un bon maillage de transports publics (CFF, TPC MobiChablais et MobiAlpes, etc.), offrant aux habitants de nombreuses solutions de mobilité alternatives.

Démarches complémentaires

Dans un souci de transparence et pour documenter objectivement la question, la Municipalité a repris contact avec :

- **Mobility**
- **et les Communes d'Aigle et de Bex,**

afin d'obtenir respectivement des informations sur :

- **les statistiques récentes d'utilisation et les investissements consentis.**

Aigle : 7 véhicules

Bex : 2 véhicules

Abonnements boyards : 42

A savoir que Mobility, en accord avec la protection des données, ne communique pas d'informations concernant la fréquentations de ses véhicules. Cependant, cette société indique qu'Aigle et Bex sont des emplacements à charge de Mobility et qu'ils sont en croissance. Cela signifie, à leurs yeux, qu'ils ont une bonne utilisation.

Elle précise encore que ces deux emplacements sont très utilisés par ses clients extérieurs et ses clients entreprises, ce qui signifie que le tourisme du dernier kilomètre et entreprise prévaut sur l'utilisation purement locale.

Ces données ont permis de réévaluer la situation et force est de constater que la demande locale est en diminution.

En vous remerciant de votre attention et tout en restant à votre disposition pour tout complément d'information, veuillez agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, nos salutations distinguées.

La Municipalité



LA MUNICIPALITE

COMMUNICATION MUNICIPALE

Projet de création d'un jardin pour exposer des œuvres de l'artiste sculpteur André RABOUD

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal,

Le Législatif est informé que des contacts ont été établis entre la Municipalité et M. André RABOUD, artiste et sculpteur de renom domicilié à St-Triphon, en vue de la mise à disposition gratuite du terrain communal dit "Cossy" pour l'exposition de ses œuvres.

Le projet en discussion prévoit l'installation d'au moins quinze sculptures réparties sur l'ensemble de la parcelle, de manière à valoriser ce site naturel tout en y intégrant une dimension artistique et culturelle. Les œuvres seront posées à même la surface herbeuse, chaque emplacement étant préalablement stabilisé par un compactage de tout-venant, afin d'assurer leur stabilité tout en préservant l'intégrité du site.

Un cheminement piétonnier sera aménagé pour permettre aux visiteurs de déambuler librement entre les œuvres ; ce tracé sera fauché régulièrement par le Service de la voirie avec, pour objectif, de préserver le caractère naturel et champêtre du lieu.

Une convention sera établie avec l'artiste afin de formaliser les modalités de cette collaboration. Il est notamment prévu que, pour chaque sculpture vendue, un pourcentage à définir du montant de la vente reviendra à la Commune d'Ollon, en contrepartie de la mise à disposition du terrain et du cadre offert à l'exposition.

L'installation des œuvres est prévue durant l'été 2025, et un vernissage officiel est envisagé pour l'automne, afin d'inaugurer cette exposition en présence de l'artiste et du public.

A noter enfin que ce projet s'inscrit dans une volonté de promouvoir l'art en plein air et d'enrichir l'offre culturelle sur le territoire communal, sans altérer l'environnement du site.

En vous remerciant de votre attention et tout en restant à votre disposition pour tout complément d'information, veuillez agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, nos salutations distinguées.

La Municipalité